

AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 05 février 2017

Cette 47^{ème} Assemblée Générale s'est tenue à partir de 9h30 dans la salle des fêtes de Coudun, sous la présidence de J. Gasnot, assisté par son nouveau Conseil d'Administration. Le Président remercie les participants avant de présenter les invités. A la tribune se trouvaient Monsieur Jean Jopek, nouveau Président de la Fédération de l'Oise, Monsieur Joseph Sanguinette, rapporteur et vérificateur aux comptes, Monsieur Bruno Ledrappier, Président du SIAVA, qui avaient répondu à notre invitation. Monsieur Legrain, maire adjoint en charge des affaires culturelles, représentait la mairie. Le Président profite de la tribune pour les remercier de leur soutien et des diverses subventions qu'ils nous font attribuer. 21 membres de l'Amicale des Pêcheurs, adhérents en 2016, étaient présents. Un ancien sociétaire, était également présent pour renouveler son adhésion en 2017.

Le Président invite l'assemblée à respecter une minute de silence à la mémoire de Freddy Caqueret, membre du Conseil d'Administration, brutalement décédé le 1^{er} Janvier, ainsi que pour trois autres personnes, anciens sociétaires ou proches de la société disparues également en cours d'année.

Le Président invite le Secrétaire à prendre la parole pour l'adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 08 février 2015. Le Secrétaire rappelle et donne lecture de l'article 25 des statuts : « l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois chaque année dans le premier trimestre de l'exercice. Les convocations et l'ordre du jour sont publiés par voie d'affichage, de presse ou adressées à chaque membre au moins quinze jours à l'avance ». Les conditions statutaires ayant été réunies, le Président pose la question de savoir si des remarques, oublis ou anomalies ont été relevés dans le compte rendu du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 08 février 2015. Aucune main ne s'étant levée, aucun participant ne s'étant manifesté: **le Procès Verbal 2015 est adopté à l'unanimité.**

Ordre du jour

- **I. Rapport moral**
- **II. Rapport d'activité**
- **III. Bilan financier 2016**
- **IV. Prévisions 2017**
- **V. Questions diverses et interventions**

Compte rendu

I. Rapport moral du Président (extraits)

L'Amicale comptait 38 membres en 2014 (mais aucun « jeune pêcheur »), 35 en 2015 (dont un jeune pêcheur) et 38 en 2016. Les effectifs sont stables, les arrivées compensant les départs (6 entrées cette année).

Il donne le prix des cartes par catégorie en indiquant que ces informations apparaîtront sur l'invitation au repas d'ouverture. Il propose à l'assemblée de maintenir le prix de l'action à 110 € et demande aux sociétaires de s'exprimer sur ce sujet. La proposition est adoptée à l'unanimité. Pour un adulte, la carte 2016 reviendra donc à 180 €. Il rappelle que les cartes de pêche devront être dorénavant récupérées via Internet.

Après avoir rappelé l'objet de l'association tel qu'il est fixé par l'arrêté du 16 janvier 2013 dans son article 6, le Président rappelle ce qui a été réalisé et ce qui aurait pu l'être depuis 2009 si nous avions eu les autorisations nécessaires. Il revient longuement sur le courrier du 24 février 2016 que la Fédération lui a envoyé à la suite de l'aménagement du « ru de la cressonnière ». Il semble très difficile d'obtenir des autorisations de travaux même pour la réparation et l'entretien d'ouvrages déjà en place dans la mesure où l'on ne peut pas toujours savoir « qui fait quoi ». En effet, les courriers adressés aux différents organismes qui gèrent l'eau et la pêche restent le plus souvent sans réponse.

Il revient sur la réciprocité et la réglementation. La réciprocité n'est pas compatible avec la gestion d'une rivière classée en première catégorie comme l'Aronde.

Il dresse un inventaire non exhaustif de tout le matériel qui a été acheté et réparé au cours de la mandature et ensuite. Il recommande de faire plus attention au matériel de la société lors des travaux et des opérations de nettoyage.

A la suite d'un litige opposant notre pisciculteur à la Fédération, nous ne pourrons certainement pas « aleviner » cette année (alevins et boîtes Vibert).

Il évoque les différents points qui sont repris et détaillés dans le rapport d'activité.

Les « lâchers » sont programmés les mardis 21 mars, 11 avril, 2 mai, 23 mai, 13 juin, 12 juillet et 16 août. Toutefois, certains « lâchers » pourraient être décalés en fonction des jours fériés, nombreux au mois de mai et, des possibilités du pisciculteur. Celui ci devrait nous fournir en truites « farios » de plus de 30 cm, sans difficulté cette année, en particulier lors de l'ouverture et avant la fermeture. Les quantités de poissons déversées le seront en fonction du nombre de sociétaires et de nos moyens financiers.

Les principales dates à retenir sont annoncées. L'ouverture a été fixée le samedi 11 mars 2017 en France pour la première catégorie et le samedi 25 mars à Coudun, suite à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 7 février 2016. La fermeture sera générale le dimanche 17 septembre 2017.

La « Journée de la Pêche » prévue en juin 2017 est annulée en séance faute de volontaires, à la suite d'un vote demandé par le Président.

En conclusion, il rappelle que nous travaillons avant tout pour la rivière car il n'y a pas que des poissons dans l'eau.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport d'activité.

II. Rapport d'activité

1) Les travaux

Pour l'année civile 2016, les travaux se sont étalés du samedi 09 janvier au dimanche 20 mars 2016, puis du samedi 24 septembre au dimanche 18 décembre 2016. J'ai comptabilisé au minimum 510 participations des bénévoles, soit, à raison de 2h30 par matinée, environ 1.275 heures de travail. En 2015, dans les mêmes conditions, j'avais compté environ 520 participations pour 1.300 heures de travail. Il faut ajouter à cela tout ce qui est réalisé en semaine notamment au bâtiment bleu. Les membres du Conseil d'Administration se montrent très actifs (71% des participations).

Le lundi 08 février 2016, Émeline Gruau et Fabien Rapenne, chargés de mission des milieux aquatiques, sont venus évaluer les travaux réalisés sur le secteur allant du « pont de planches » au premier virage après le pont à Tan. Leur visite s'est étendue au « ru de la cressonnière » que nous avons également aménagé en un temps record. A la suite de leur passage, nous avons reçu une lettre de la Fédération nous enjoignant de démonter rapidement les aménagements réalisés sans autorisation et jugés non conformes aux directives. Cette démarche faisait suite à une « tournée » sur le terrain, le 04 février 2016, ayant eu pour conséquence le passage de l'ONEMA (police de l'eau). Le Secrétaire donne lecture du courrier envoyé par la Fédération au Président le 24 février 2016.

a) Le nettoyage, les passerelles et les chemins

Les chemins sont régulièrement entretenus sur tout le parcours et certains sont recreusés et aménagés. En plus des opérations ponctuelles, notre parcours a été entièrement nettoyé deux fois. Dans un premier temps, du samedi 13 février au dimanche 20 mars puis, du mardi 21 juin au vendredi 1^{er} juillet par 21 bénévoles se relayant. Les trous creusés par les rats ont également été colmatés. Beaucoup d'arbres fragilisés par les coups de vent successifs sont tombés. Ils ont été enlevés sur tout le parcours. Deux arbres ont nécessité un traitement particulier. Le samedi 06 février, le gros « grisard » déraciné et tombé en travers de l'Aronde (en dessous du « pont des braconniers » a été dans un premier temps tronçonné. Les « billes » ont été tirées et installées contre les berges grâce aux aides précieuses de Bruno Citerne et de Jean- Marc Deroquencourt. Du samedi 08 octobre au samedi 15 octobre 2016, nous avons réussi à enlever le « grisard » mort, cassé et piqué dans la vase qui faisait barrage au niveau de la pâture. L'embâcle a été enlevé, les déchets divers accumulés ont été récupérés et en partie recyclés. Cette année, nous avons traité une dizaine d'arbres sur notre secteur de rivière.

b) Les déflecteurs et abris sous berges

Malgré les demandes répétées du Président aux divers niveaux de la chaîne administrative, aucune autorisation de travaux ne nous a été accordée pour descendre dans l'eau et terminer l'aménagement du dernier secteur de notre parcours. Nous avons même été contraints (en un temps record de quinze jours), de démonter les lourds aménagements réalisés au niveau du « ru de la cressonnière » pour remettre celui-ci dans son triste état. Ce travail de titan a été effectué par les bénévoles entre le dimanche 06 mars et le samedi 19 mars 2016. A partir du samedi 22 octobre et jusqu'au dimanche 18 décembre 2016, nous avons constitué un stock d'environ 700 piquets. Ils pourraient nous servir à restaurer les déflecteurs en 2017, en commençant par la « tranchée », si toutefois nous pouvons bénéficier des autorisations nécessaires.

c) Frayères et alevinage

Frayères

2016 aura été une année blanche. Le samedi 01/10/16, nous avons pourtant nettoyé les frayères au niveau de « l'escalier », du « pont de planches » ainsi que dans toute la réserve à partir de la « cascade ». Les truites « fario » ont commencé à « gratter » dès la Toussaint (escalier), sous le contrôle permanent des hérons. En prévision de la reproduction naturelle, nous avons acheté 40 kg de truites « farios » reproductrices dont 32

spécimens avaient été lâchés le mardi 23 août dans la réserve au niveau de « l'escalier ». Malheureusement, les « gens du voyage » se sont installés sur le stade le mercredi 24 août...

Alevinage

Une année blanche également dans ce domaine. Le vendredi 01/04/16, nous avons mis à l'eau 565 goujons achetés pour 186,45 €. Ce dossier avait été entièrement suivi par le regretté Freddy Caqueret.

d) Aménagement du « coin pêche » dans le « bâtiment bleu »

2016 a connu beaucoup d'épisodes d'intempéries. Nous en avons profité pour faire les travaux d'entretien, de réparation du matériel et pour traiter les ferrailles. Gérard Leroy et Patrice Corbin en ont profité pour remettre en conformité les installations électriques. Roland Delacuisine (spécialiste du métal) a sécurisé le portail, sa serrure et consolidé le bardage du bâtiment.

2) Les réunions statutaires

Réunions de bureau

Elles ont lieu quasiment toutes les semaines les samedis ou dimanches lors des « nettoyages » notamment pendant la période de fermeture. En effet, les membres du bureau sont très assidus (43% des participations).

Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration doit se réunir au moins 4 fois par an. Les réunions se sont tenues le vendredi 9 janvier 2016 (préparation de l'Assemblée Générale du 7 février 2016, ouverture du samedi 26 mars 2016 et prévisions 2016...), le vendredi 11 mars 2016 (préparation de l'ouverture...), le mardi 22 juillet 2016 (bilans intermédiaires, travaux après la fermeture, adoption du Plan de Gestion Piscicole...), le vendredi 17 octobre 2016 (bilan de l'année 2016, préparation de l'Assemblée Générale du 05 février 2017). Jean-Luc Bas, notre garde particulier, est invité et participe régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration.

3) Les interventions extérieures

Le samedi 23 janvier 2016, l'Amicale était représentée à l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Oise à Agnetz par son Président et son Trésorier. Ils ont été élus administrateurs de cette instance ce jour là.

Le samedi 09 avril 2016, à l'occasion du départ de la course cycliste Paris Roubaix (amateurs) à Margny, Michel Lapointe tenait un stand où il faisait une démonstration de fabrication de mouches artificielles.

Ce bilan n'est pas exhaustif car il faut y ajouter les ventes de métaux chez Brion et les nombreuses réunions, en particulier pour le Président et le Trésorier, également membres du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Oise.

4) Le site Internet

Jean-Luc Bas, que nous remercions, nous a offert gracieusement son installation et se charge de l'actualiser en textes, photographies, etc.... Il attend vos documents à publier. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse : **www.peche-a-coudun.fr** ou en tapant « **pêche à Coudun** » sur un moteur de recherche. Un lien permet également d'aller sur le site de la Fédération, riche en informations. **Nouveauté** : il est dorénavant possible de prendre son permis via « Internet ». Nous remercions Jean-Luc pour son aide précieuse ainsi que Thierry Vochot qui alimente le site en photographies.

5) Le braconnage

Le vendredi 15 avril, deux braconniers sont signalés au pont à Tan. Une semaine avant, un autre acte de braconnage avait été signalé dans la même zone. Rien à voir toutefois avec le braconnage permanent et efficace, effectué par les « gens du voyage », entre le mercredi 24 août et le mercredi 07 septembre, date de leur départ du stade. Durant cette période, la réserve a été pillée, les truites reproductrices et les truitelles massacrées en toute impunité.

6) La pollution

Pas de grosse pollution à signaler cette année. Une pollution latente, provenant sans doute de la Payelle, trouble l'eau en permanence.

III. Rapport financier

1) Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le samedi 16 janvier 2016 par les vérificateurs aux comptes Joseph Sanguinette et Xavier Lamoureux, en présence du Trésorier et du Président. Les comptes annuels ont été certifiés réguliers et sincères. Le Trésorier est félicité pour sa gestion, sa rigueur et la tenue de son cahier de comptes. Joseph Sanguinette, porte parole en la circonstance des vérificateurs aux comptes, propose donc à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier. Il en profite pour féliciter l'association, non seulement pour le travail réalisé au niveau de la pêche, mais aussi pour l'environnement et les citoyens de la commune qui en bénéficient. Le

Président demande si dans la salle quelqu'un désire intervenir. En l'absence de remarques, **le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

2) Rapport du Trésorier

Michel Lapointe expose de manière très détaillée les comptes de la société pour l'exercice 2016. Il nous informe que 26 pêcheurs sur 35 (74,28 %) ont retourné leurs cartes de prises 2016. 556 journées de pêche ont été comptabilisées pour 1.180 prises répertoriées (moyenne de 21,38 journées de pêche pour 42,5 truites par pêcheur).

Recettes

Subventions 2016 : 1800 € (Mairie : 800 € et SIAVA: 1000 €). Intérêts du Livret A : 59,89 €. Cotisations AAPPMA 2016 : 4.235,70 € dont 3.610 € (actions/Coudun). Cartes fédérales 2016 (hors Internet) : 581,70 €. Permis journaliers à Coudun : 44 €. Autres recettes (repas/Assemblée Générale et ouverture): 1895 €, dons : 135 €, vente de ferrailles : 2.006,65 €, carte Intermarché : 193,05 €.

Total pour les manifestations et autres (recettes de fonctionnement) : 4.309,62 €.

Total des recettes 2016 : 10.345,32 €

Dépenses

Pisciculture : achat de poissons pour un total de 3.867,45 € (3.681 € /truites + 186,45 € /goujons). Assurances : 261 €. Achat de matériel: 725,26 €. Frais kilométriques (remboursements): 240 €. Frais postaux: 130,92 €. Entretien du matériel: 127,65 €. Travaux: 982,27 €. Courses (Intermarché) pour les repas et les journées de nettoyage : 1.858,48 €. Fleurs (repas) et don (anciens combattants): 158 €.

Total des dépenses 2016 : 8.351,03 €

L'exercice 2016 présente donc un solde positif de 1994,29 €

État des comptes au 31 décembre 2016 :10.345,32 € de recettes – 8.351,03 € de dépenses = 1994,29 €

Bilan de l'exercice 2016

Solde au 31 décembre 2015 : 5.738,13 €. Recettes 2016 : 10.345,72 €. Dépenses 2016 : 8.351,03 €. Bénéfices 2016 : 1.994,29 €. **Solde au 31 décembre 2016 : 7.732,42 €.**

Ventilation du solde par comptes : 194,34 € (compte bancaire), 7.532,80 € (livret A), 5,28 € (caisse).

3) Prix des cartes 2016

Voir le rapport moral du Président pour les différents votes.

Une invitation pour le repas d'ouverture sera envoyée dans la semaine. Les tarifs spécifiques (femme, jeune...) y figureront ainsi que les dates et heures de délivrance des permis. A l'unanimité, le prix de la carte à la journée reste fixé à 11 €.

4) Droit d'entrée

Après vote de l'Assemblée, il est maintenu à 30 €.

IV. Prévisions 2017

1) Travaux d'aménagement

Ils s'inscrivent dans la continuité et dans le cadre du plan quinquennal débuté en 2009, en particulier les travaux d'aménagement et l'alevinage en truitelles « farios ». Nous espérons terminer l'aménagement du parcours si toutefois nous obtenons les autorisations nécessaires.

2) Alevinage

Le « climat » s'étant apaisé entre le pisciculteur et la Fédération, nous devrions reprendre l'alevinage en farios dès cette année. Nous allons commander 5.000 alevins et des boîtes « Vibert » qui pourront éventuellement compléter la reproduction naturelle, très aléatoire dans l'état actuel de l'Aronde.

3) Dates à retenir

- L'ouverture a été fixée au samedi 25 Mars 2017 à 9h lors de l'Assemblée Générale du 07 février 2016.
- Les « lâchers » sont programmés les mardis 21 mars, 11 avril, 02 mai, 23 mai, 13 juin, 12 juillet et 16 août 2017.
- Nettoyage, aménagements des berges et de la rivière : les samedis et dimanches (hors des périodes d'ouverture) de 8h30 à 12h jusqu'au dimanche 19 mars 2017 (rendez-vous au Hangar Bleu).
- Délivrance des permis au Hangar Bleu les samedis et dimanches à partir de 8h30 ou à partir de midi, après le retour du nettoyage, ainsi que le jour de l'Assemblée Générale du 05 février 2017.
- Délivrance des cartes de la société : le jour de l'ouverture le 25 mars 2017 de 7h30 à 9h.
- La période d'ouverture générale de la pêche en France en 1^{ère} catégorie a été fixée du samedi 11 mars 2017 au dimanche 17 septembre 2017.

- La période d'ouverture à Coudun a été fixée du samedi 25 mars 2017 à 9h au dimanche 17 septembre 2017.
- Le repas des « nettoyeurs » est prévu le mardi 25 avril 2017.
- La « Journée de la Pêche » à Coudun a été annulée après vote à l'unanimité.

V. Questions diverses et interventions

1) Monsieur Jean JOPEK, Président de la Fédération de Pêche de l'Oise (extraits)

Président de la société de pêche de Bornel (sur l'Esches), il a été élu Président de la Fédération de pêche de l'Oise en remplacement de monsieur Christian Delanef appelé à d'autres fonctions.

Il rappelle que l'axe principal de sa politique concerne l'amélioration de la qualité de l'eau qui conditionne le reste.

Il remercie le Président pour son invitation et tient à féliciter les sociétés qui, comme celle de Coudun, travaillent à développer leur rivière.

Deux gros chantiers ont été entrepris et terminés : à Bienville sur l'Aronde (aménagement de frayères) et à Chambly sur l'Esches. Le coût de chaque opération s'est élevé à plus de 10.000 € car il faut ajouter quelques subventions et une petite participation demandée aux AAPPMA concernées.

A partir du 1^{er} janvier 2018, toutes les cartes de pêche devront être prises sur internet. Trois formations sont prévues avant cette échéance. Les informations sont accessibles sur le site de la Fédération et sur internet. Les AAPPMA pourront bénéficier d'une aide financière (400 €) ou en matériel informatique dans la mesure où elles auront placé plus de 50% de leurs cartes sur internet.

Six réunions de bassin sont prévues et les Présidents des sociétés seront prévenus.

Pour les travaux, en particulier l'entretien des ouvrages déjà en place, la Fédération n'a besoin que d'un simple signalement. Un courrier explicatif est suffisant.

Pour nos réalisations sur l'Aronde, il pense que des articles parus dans la presse locale seraient de bonnes opérations de communication.

Un dédommagement de 100 € est attribué aux sociétés qui participent à la fête de la pêche début juin. Cette opération est très importante pour faire connaître les milieux aquatiques et les poissons. Elle peut aussi servir « d'amorçage » en direction de futurs « jeunes pêcheurs ». Il propose donc une aide de la part de la Fédération en direction des écoles et en particulier des CM2. Il s'agit de visiter le parcours en passant une demi-journée avec les techniciens de la Fédération (déterminations, identification des espèces animales et végétales, techniques de pêche, animations...). Cette opération est gratuite et doit mobiliser l'école, l'AAPPMA et la mairie.

En ce qui concerne les alevinages, il a rencontré le pisciculteur de Bulles. Le « climat » étant apaisé, entre la Fédération et Monsieur Legay, les « lâchers » de truitelles « farios » pourront reprendre. Il se montre toutefois sceptique si la rivière n'a pas de frayères naturelles ou aménagées (ce qui n'est pas le cas à Coudun).

2) Monsieur Bruno LEDRAPPIER, Président du SIAVA (extraits)

Il exprime son désarroi et son incompréhension par rapport aux décisions administratives (et il est bien placé...), qui freinent voire entravent les travaux, en particulier ceux qui concernent l'entretien des aménagements déjà en place. Il pense que ce sera sans doute sa dernière année de présidence du SIAVA et nous informe que nous devrions cette année encore bénéficier d'une subvention de fonctionnement de 1.200 à 1.300 €.

Le SIAVA risque d'être phagocyté par le GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Monsieur Marini, Président de l'ARC, n'est pas contre le maintien du SIAVA dans cette structure qui représente 250.000 habitants et 270 km de rivières. Pilotage du Syndicat Mixte Oise Aronde pour la partie GEMA et de l'Entente Oise/Aisne pour la protection des inondations.

Pour 2017, les travaux suivants sont prévus :

- suppression du seuil du « moulin à Tan » à Clairoix ;
- dépollution de la Payelle (8.700 mètres de linéaire) ;
- 400 m de linéaire à aménager au centre du village de Beaumanoir (reméandrer à l'aide de déflecteurs) ;
- aménagement à l'aide de déflecteurs du secteur entre Coudun et Bienville.

Par ailleurs, le contrat pluriannuel d'entretien est renouvelé et Coudun est concerné par la tranche III.

Monsieur Paillette va réaliser la coupe de sa peupleraie et faire abattre les arbres menaçants.

Il signale que la station d'épuration de Coudun n'est plus en conformité depuis une année.

L'ONEMA pourrait également être absorbée par une autre structure plus grande.

3) Monsieur Christophe LEGRAIN, adjoint au maire de Coudun (extraits)

L'association de pêche est très active et appréciée des Coudunois. Il trouve dommage que des obstacles administratifs entravent ses travaux. Il demande dans quelle mesure la mairie pourrait apporter son aide.

La commission des affaires culturelles va se réunir et proposer au conseil municipal du 14 février 2017 l'attribution d'une subvention exceptionnelle en dédommagement du braconnage organisé par les « gens du voyage ».

Pour la fête de la pêche, comme pour d'autres manifestations tournées en particulier vers les écoles, la commune est partante et prête à s'investir avec la possibilité d'une aide financière.

Une subvention de fonctionnement sera proposée au conseil municipal sur les mêmes bases qu'en 2016 (800 €).

4) Gérard LEROY

Il demande s'il est possible de prendre une carte journalière au café sans prendre en plus la carte journalière fédérale à 12 €. Jean-Claude Puech demande la confirmation que la carte journalière revient bien à 23 €. Le Président leur répond que la carte journalière de la société peut leur être délivrée sur présentation de la carte journalière fédérale.

5) Joël LE-DÛ

Il intervient par rapport à la confusion entre la « fête de la pêche » qui est une manifestation nationale et la « journée de la pêche » qui est spécifique à Coudun. A la suite de la discussion qui s'en suit et devant les difficultés de mise en place, ces projets de manifestations sont annulés à l'unanimité, après vote proposé par le Président.

6) Alain LEDENT

Il pose le problème de la légalité de clôtures, installées par un propriétaire riverain, faisant obstacle au passage des pêcheurs sur la berge. Le Président rappelle que le long des cours d'eau du domaine privé, les choses sont beaucoup plus complexes que dans le domaine public où le propriétaire riverain a l'obligation de laisser un passage aux pêcheurs. En effet, dans la mesure où le droit de pêche est associé au droit de propriété, le propriétaire n'a aucune obligation de laisser passer les pêcheurs.

7) Michel LAPOINTE

Il signale des travaux réalisés dans la réserve, début janvier, en pleine période d'interdiction de travaux dans l'eau. L'entreprise ou l'organisme responsable bénéficiait semble t'il d'une autorisation verbale... . Le Président de la Fédération ainsi que Monsieur Ledrappier ne sont pas au courant... . Une meilleure concertation entre les organismes gestionnaires de la pêche semble indispensable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.

Les Secrétaires : Françoise Leclère et Michel Leblond